

**N° 6767<sup>1</sup>**

**CHAMBRE DES DEPUTES**

Session ordinaire 2014-2015

---

**PROJET DE LOI**

**modifiant la loi modifiée du 12 février 1979  
concernant la taxe sur la valeur ajoutée**

\* \* \*

**AVIS DE LA CHAMBRE DES SALARIES**

**DEPECHE DU DIRECTEUR ET DU PRESIDENT DE LA  
CHAMBRE DES SALARIES AU MINISTRE DES FINANCES**

(23.1.2015)

Monsieur le Ministre,

Par lettre du 9 janvier 2015, vous avez soumis le projet de loi sous rubrique à l'avis de la Chambre des salariés.

Par la présente, nous avons l'honneur de vous informer que le projet sous rubrique n'appelle pas de commentaire de la part de notre Chambre professionnelle et que nous y marquons notre accord.

Veillez agréer, Monsieur le ministre, l'expression de notre très haute considération.

*Pour la Chambre des salariés,*

*Le Directeur,*  
Norbert TREMUTH

*Le Président,*  
Jean-Claude REDING

